

ÉLECTION PRÉSIDENTIELLE 10 & 24 AVRIL 2022

FABIEN ROUSSEL

AMORCE

Gilles Vincent, président

Nicolas Garnier, délégué général
ngarnier@amorce.asso.fr

Paris, le 23 mars 2022

Monsieur le président,
Monsieur le délégué général,

Je vous remercie de votre invitation au débat pour « un quinquennat décisif pour la transition écologique territoriale » et de m'avoir transmis vos 5 priorités, reprenant l'ensemble des propositions portées par l'association AMORCE à l'occasion de cette campagne présidentielle. J'en ai pris connaissance avec une grande attention. Il faut en effet rappeler le rôle central joué par les collectivités locales et les acteurs de terrain dans la lutte contre le dérèglement climatique, mais aussi pour la transition écologique de nos territoires et donc de notre pays.

Le programme que j'ai l'honneur de porter dans cette campagne présidentielle, « La France des Jours heureux » (ci-joint et dont je citerai ci-après quelques propositions), développe notre projet pour un pacte social, écologique et républicain. Je dois vous dire qu'il entre en résonance avec nombre de vos propositions.

Le programme « la France des Jours heureux » et « vos 5 priorités pour un quinquennat de transition écologique » partagent une même philosophie politique, sociale et environnementale, ils portent une même sensibilité en prise avec les réalités locales. Il n'y a rien de surprenant à cela ! A l'instar du travail que vous accomplissez en mettant en réseau plus de 1 000 adhérents issus des collectivités territoriales, d'associations et de fédérations professionnelles pour un partage d'expérience et d'information au service de l'intérêt général, la « la France des Jours heureux » est l'émanation des besoins exprimés lors de rencontres menées sur tout le territoire et de propositions issues d'élus locaux, de représentants des salariés, d'acteurs économiques, associatifs et de citoyennes et citoyens.

Au contraire de ce que nous avons pu constater lors de ce quinquennat, je partage avec vous l'intime conviction qu'il faut redonner toute leur place aux corps intermédiaires dans le débat public, les entendre, leur témoigner notre confiance pour remplir nos objectifs ambitieux, à commencer par les collectivités territoriales, leurs représentants et leurs partenaires pour mener à bien la transition écologique.

En préambule, vous avez raison de rappeler que la lutte contre le dérèglement climatique ne peut être le seul prisme par lequel appréhender les enjeux environnementaux.

Le dérèglement climatique amplifie le phénomène, mais il n'est pas le seul facteur de la sixième extinction de masse qui menace notre biodiversité. Ainsi des biotopes sont détruits par la seule activité humaine.

La protection des terres arables contre l'artificialisation des sols ou l'appauvrissement de leur fertilité suite aux pratiques d'agriculture intensive mérite aussi toute notre attention. Les terres agricoles ne doivent pas être l'objet de spéculation pour la production de biocarburant ou de préemption par des Etats cherchant à nourrir leur population au détriment des populations locales. Il convient de préserver les cultures vivrières pour nourrir l'humanité !

Le dérèglement climatique est le sujet politique majeur de notre siècle et même de notre décennie, si l'on entend limiter l'augmentation moyenne des températures à 1,5°C d'ici 2100, pour préserver le seul écosystème propice au développement humain. Mais la transition écologique ne saurait se limiter à cela. Elle appelle un changement de nos modes de production, un nouveau modèle de développement respectueux de l'être humain, tout autant qu'il doit être soutenable pour la planète et respectueux des ressources à nos dispositions. Et je me félicite que votre contribution au débat présidentiel participe à aborder les sujets environnementaux avec nuance et dans toute leur complexité pour tenter de faire émerger des solutions plutôt que de livrer des jugements à l'emporte-pièce.

Conformément aux recommandations du Giec, j'entends consacrer au moins 6 % du PIB – soit 140 milliards d'euros par an – à la lutte contre le dérèglement climatique (proposition 47) dans le cadre du pacte pour le climat et pour l'emploi que j'appelle de mes vœux. Les collectivités territoriales y trouveront là des moyens nouveaux pour agir contre le dérèglement climatique et pour la transition écologique. J'entends engager une nouvelle étape de décentralisation (proposition 138) permettant d'accroître les prérogatives des collectivités territoriales, d'engager un processus de démétropolisation et de mettre un terme à cette mise en concurrence des collectivités destructrice en abrogeant les lois NOTRe, MAPTAM et en abandonnant la loi 3DS, pour que nos collectivités puissent consacrer toute leur énergie à la transition écologique. Avec ces propositions, les collectivités seront donc aux avant-postes de l'action nationale pour le climat.

Votre priorité n°1 vise à faire de la transition écologique un levier pour protéger le pouvoir d'achat des Français et lutter contre la précarité. C'est l'un de mes grands chevaux de bataille que de lier la transition écologique à la justice fiscale.

Je propose de consacrer chaque année 10 milliards d'euros à la rénovation énergétique des logements, de construire 200 000 logements sociaux par an pour atteindre 30 % de logements sociaux en zone urbaine et plus largement d'encadrer les loyers pour qu'ils ne dépassent pas 20 % des revenus d'un foyer, dans le cadre d'un plan national de construction, de rénovation et de baisse des loyers pour que chacun puisse accéder à des logements de qualité (proposition 99). Cette ambition sera mise en œuvre dans le cadre d'un service public national et décentralisé du logement, de l'habitat et de la ville (proposition 100), accordant de nouveaux pouvoirs d'intervention, de décision et de contrôle notamment aux élus locaux.

Par ailleurs, vous évoquez différentes primes, chèques ou crédits d'impôts. Je ne souhaite pas systématiser ces mécanismes, car ils agissent rarement sur les causes, quand ils ne créent pas des effets d'aubaine, dont les classes populaires ne peuvent souvent pas bénéficier par manque de moyens. Prenons l'exemple des prix des carburants, dont l'augmentation pèse lourdement dans les budgets de celles et ceux qui n'ont d'autres choix que d'utiliser leurs véhicules dans leurs déplacements quotidiens. Pour eux, plutôt qu'un chèque, je propose de mettre immédiatement en place une taxe flottante sur l'essence, afin que son prix ne s'envole pas quand le prix du baril augmente. Plus largement, je mettrai en place un vaste plan d'investissement permettant de faire baisser les prix des carburants, d'en consommer moins et d'œuvrer conjointement à une baisse rapide de notre dépendance au pétrole (proposition 48).

Vous évoquez également la volatilité des prix de l'énergie pour les collectivités ce qui impacte les services publics et leurs usagers. Cette question ne se limite pas aux collectivités, mais touche tout autant les particuliers et les entreprises. Cette proposition est donc pour moi tout autant en lien avec votre priorité n°2 visant à faire de la transition énergétique une composante majeure de la souveraineté industrielle, économique et énergétique de la France.

Je souhaite décarboner totalement la production et la consommation énergétiques de notre pays à l'horizon 2040-2050 et limiter les coûts de l'énergie, au travers d'un pôle public de l'énergie et de l'efficacité énergétique (proposition 56). Il conviendra de sortir des logiques de marché et de nationaliser EDF et Engie, car mon mix énergétique sera 100 % public et 100 % décarboné. Cela nécessitera, c'est peut-être une différence que nous avons, une forte croissance de la production électrique pour la substituer aux énergies fossiles et répondre aux besoins sociaux et économiques, en investissant dans les énergies renouvelables hydroélectriques, solaires, éoliennes ou géothermiques, mais aussi dans l'électricité nucléaire avec la construction d'au moins six réacteurs EPR (proposition 55). Accompagnée d'une baisse de la TVA à 5,5 % sur les tarifs de l'électricité et la garantie de prix accessibles à tous grâce à cette maîtrise publique (proposition 58), nous lutterons ainsi contre la précarité énergétique des ménages, contre la volatilité des prix supportée par les collectivités territoriales et pour la réindustrialisation de notre pays, en limitant une charge pesant fortement sur la comptabilité des entreprises. A cet effet, une loi d'orientation et de programmation sera déposée au Parlement dans le but de favoriser une nouvelle industrialisation du pays en développant l'économie circulaire, des circuits courts et des process industriels durables, ainsi que des coopérations industrielles nécessaires à l'échelle européenne et mondiale (proposition 61).

Si j'entends faire de la jeunesse et de l'emploi les deux grandes causes de mon quinquennat, votre priorité n°3, la santé environnementale demeure une préoccupation de mon programme. Une de vos propositions évoque « l'interdiction d'importation sur le territoire français de biens et services issus d'activités ne respectant les critères environnementaux imposés en France ». C'est à ce titre que je souhaite remettre en cause les accords de libre-échange et agir notamment pour sortir l'agriculture des négociations de l'Organisation mondiale du commerce, afin de lutter contre le moins-disant en matière de normes sanitaires, sociales et environnementales et éviter que nos agriculteurs ne subissent une distorsion de concurrence (proposition 64). Favoriser l'agriculture la plus locale possible, c'est bon pour l'assiette, bon pour la santé et bon pour lutter contre les gaz à effet de serre !

Je suis également très sensible à la lutte contre les pollutions plastiques. Je souhaite engager un plan de lutte contre ce fléau qui dégrade nos milieux naturels et nos écosystèmes. 80 % des plastiques que l'on retrouve dans les océans et qui menacent la biodiversité marine, seraient charriés par les fleuves. C'est à la source qu'il faut agir. Par-delà une politique de protection du domaine maritime (proposition 66), je proposerai un plan de réduction de l'usage du plastique, favorisant le recyclage des déchets plastiques et leur réemploi (proposition 74).

Je me retrouve également dans vos propositions de lutte contre les tas et dépôts sauvages que subissent de nombreuses collectivités. Enfin, concernant les enjeux de santé environnementale et c'est aussi en lien avec les questions de pouvoir d'achat, je souhaite évoquer la constitution des Zones de faibles émissions (ZFE) dans 45 métropoles à travers le pays. Si la lutte contre les émissions de gaz à effet de serre et de particules fines est une juste cause, il est injuste que le droit à mobilité de près de 10 millions de Français d'ici 2024 soit remis en cause par l'interdiction de circulation des véhicules classés Crit'Air 3,4 et 5 dans ces métropoles. C'est pour cela que je propose une prime à la reconversion jusqu'à 10 000 euros par foyer pour l'achat d'un véhicule neuf ou d'occasion, moins polluant.

Par ailleurs, je souhaite qu'une attention particulière soit portée à la question des particules fines provenant de l'abrasion des freins des véhicules et qui peuvent représenter jusqu'à 21 % des émissions totales de particules fines provenant du trafic routier. Des dispositifs existent aujourd'hui, pensés par une start-up française, pour aspirer ces particules émises aux freinages et pour des coûts inférieurs à 300 euros par véhicule. Je souhaite que ces dispositifs, si les essais en cours s'avèrent concluants, soient généralisés, ce qui en plus de réduire les nuisances respiratoires participera à la création d'emplois.

Votre priorité n°4, donner aux territoires français les moyens d'atteindre leurs objectifs de transition écologique au plus près des Français, est aussi la mienne tant en termes de moyens budgétaires, que de droit d'intervention et de contrôle. Mon programme, « La France des Jours heureux », est traversé de nouveaux droits pour les collectivités territoriales, qui seront parties prenantes de nombreuses décisions. Des conférences permanentes pour l'emploi (proposition 5) à la mise en œuvre du service public national du logement, de l'habitat de la ville (proposition 100), j'ai toute confiance dans l'action conjointe de l'Etat et des collectivités locales au service de l'intérêt commun.

Pour prendre un exemple concret, je souhaite la construction d'un véritable service public de l'eau permettant de garantir le même tarif à chaque habitante et habitant du pays. Pour ce faire, l'État accompagnera les communes dans le renouvellement de leurs réseaux, afin de préserver cette ressource indispensable. Et avec les collectivités territoriales qui le souhaitent, des régies publiques de l'eau seront encouragées et aidées par ce service public (proposition 54).

Je pense également qu'en évoquant le rôle des territoires dans la transition écologique, il convient d'évoquer la situation des territoires d'Outre-Mer. Je souhaite qu'une loi de programmation soit présentée au Parlement afin de rattraper les retards de tous les territoires en services publics, en matière d'accès à la santé, aux transports, à l'éducation, au logement ou à l'eau. De même qu'une attention particulière devra être portée à la protection des forêts primaires contre leur exploitation industrielle, notamment en Guyane (proposition 147).

Enfin, concernant votre priorité n°5, portant sur la mobilisation et l'engagement de tous les Français, des acteurs économiques et des territoires dans la transition écologique vos propositions concrètes méritent attention.

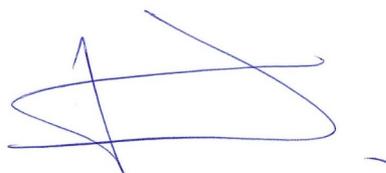
Je suis particulièrement sensible à la coopération décentralisée pour permettre financièrement et matériellement le développement de la transition écologique dans les pays émergents. Si je souhaite porter à 0,7 % du PIB l'aide publique au développement (proposition 169), un mécanisme d'incitation fiscale pourra s'envisager pour faire vivre auprès des collectivités et des entreprises les dispositifs de 1 % déchets, 1 % énergie et 1 % eau par trop souvent négligés.

Et d'une façon plus générale, je crois que permettre à nos concitoyens de s'approprier l'enjeu de la transition écologique passera par la sensibilisation et la formation de notre jeunesse. C'est ainsi que je souhaite intégrer la transition écologique dans les programmes qui seront élaborés démocratiquement avec la communauté enseignante, car elle participe du haut niveau de formation, de culture et de savoir que nous voulons pour nos élèves (proposition 20). Pour la formation, je souhaite qu'aucun jeune n'ait à quitter le lycée pour se former au métier de son choix et le lycée professionnel doit reprendre toute sa place dans le cursus scolaire, y compris en préparant aux métiers de la transition écologique. C'est pour cela que je souhaite recréer des CAP dans toutes les filières professionnelles et faire passer le bac professionnel en quatre ans pour laisser aux lycéens le temps de choisir leur spécialisation (proposition 35).

En quelques mots de conclusion, je souhaite, Monsieur le président, Monsieur le délégué général, vous remercier tous deux ainsi que vos adhérents pour la qualité des propositions travaillées l'association AMORCE pour faire vivre la transition écologique dans nos territoires. Et je suis heureux de constater au travers des quelques exemples émaillant ce courrier que le programme de « La France des Jours heureux » partage une vision commune et de nombreuses convergences avec vos « 5 priorités pour un quinquennat de transition écologique au plus près des territoires et des Français ». C'est par ce que nos propositions respectives sont toutes deux le produit d'une réflexion collective au service de nos concitoyens, liant la transition écologique aux enjeux sociaux, économiques et démocratiques de notre temps.

De nombreux sujets portant sur la transition écologique des territoires ne sont pas abordés dans cette réponse et mériteraient de plus amples développements, car ils engagent aussi notre avenir.

Vous en souhaitant bonne réception, veuillez, Monsieur le président, Monsieur le délégué général, agréer l'assurance de mes salutations distinguées.



Fabien Roussel